

N°6

Conseil Municipal

Réunion du 26 Décembre 1988

La séance est ouverte à 18 heures 10, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire – Mes chers collègues, j'ouvre la réunion du Conseil municipal.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de Noël . On aurait pu prolonger mais Monsieur DEREUX en a décidé autrement.

J'invite Monsieur SINAGRA à procéder à l'appel.

(Monsieur SINAGRA procède à l'appel nominal).

Présents : Mme BELL, M. BERTRAND, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, MM. BURIE, CAILLIEZ, Mme CAPON, MM. CARDON, CATESSON, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DELANNOY, DEREUX, DONNAY, DURIER, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FROMONT, GRARD, KEIGNAERT, MARTINOT, MATRAU, MAUROY, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mme NEFFAH, MM. OLIVIER, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN, SINAGRA, Mme STIKER, MM. THIEFFRY, VAILLANT, VIDAL, WAVRANT, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. CACHEUX, COLIN, DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DEROSIER, DESCAMPS, FRISON, HEBRARD, LEBEAU, Mme MOREL, M. VIRON.

Absents : MM. CATTELIN, CHAUVIERRE, Mme D'ERCEVILLE.

Monsieur le Maire – J'ai reçu une lettre d'excuses du Recteur DEBEYRE dont l'état de santé ne lui permet pas de participer à la réunion de ce soir. Je me fais votre interprète pour lui exprimer notre sympathie et lui souhaiter un prompt rétablissement.

La réunion d'aujourd'hui est un peu exceptionnelle puisque l'un de nos collègues a cru devoir introduire un recours devant le Tribunal Administratif sur une question tout

à fait formelle qui est le vote du budget par chapitre.

Je suis Maire depuis 18 ans et jamais, jusqu'à présent il ne nous avait été demandé de voter le budget par chapitre ; je crois d'ailleurs que notre façon de pratiquer est meilleure puisque vous pouvez si vous le souhaitez intervenir par article.

De plus, nous tenons avant la séance du Conseil Municipal une réunion privée au cours de laquelle chacun signale les points sujets à discussion. Monsieur DEREUX n'a fait aucune observation, c'est donc qu'il a voulu faire un petit coup. Chacun appréciera. Bien sûr, c'est la période qui veut cela.

Mais, Monsieur DEREUX, sur le plan municipal, ce qui importe ce sont les choses profondes et la politique ne s'exerce pas forcément dans le formalisme.

Sur la forme, j'aurais très bien pu me dispenser de convoquer le Conseil Municipal puisque vous n'avez pas demandé formellement un vote chapitre par chapitre. Mais je ne vais pas aller devant le Tribunal Administratif qui d'ailleurs aurait sans doute rendu sa décision après les élections municipales, pour discuter du caractère formel ou non de notre demande.

Enfin, puisque vous avez pris cette responsabilité, j'ai pris les miennes, c'est à dire convoquer le Conseil Municipal.

Je vais tout d'abord vous lire le passage retranscrit par la sténotypiste, relatif aux propos échangés à cette occasion lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, réunion au cours de laquelle, le budget a été adopté de façon régulière.

Monsieur DEREUX, je voudrais vous dire que j'ai, durant de nombreuses années, administré la ville, en tant que Maire avec des élus d'une même majorité. C'était la loi, la vôtre d'ailleurs. Depuis, une autre loi a été votée dont je me félicite qui permet à l'opposition d'être présente au sein de chaque Conseil Municipal. Je pense que toute assemblée démocratique doit avoir une majorité et une opposition.

Monsieur VAILLANT rappellera tout à l'heure la procédure de vote du budget au cours de laquelle vous pouvez intervenir sur toute question -et vous avez bien raison de ne pas vous en priver-.

Le vote par chapitre est formel. Le budget se composant de 36 chapitres, il va nous falloir voter à 36 reprises. Voilà ce à quoi nous allons nous amuser ce soir.

Je vous donne maintenant lecture des interventions faites à ce sujet lors de la dernière réunion du Conseil Municipal ; je cite Monsieur DEREUX :

"Je voudrais intervenir en complément de ce qu'a dit Jean Jacques DESCAMPS sur ce budget 1989" (Monsieur le Maire - en fait le dernier orateur de votre groupe a fait connaître le sentiment de l'opposition sur ce budget).

Je regrette d'ailleurs que cela se fasse à une heure aussi tardive et je regrette

également que dans la présentation qui nous est faite, on n'ait pas l'occasion de prendre l'ensemble des points, l'ensemble des chapitres de ce budget. (Monsieur le Maire - Je vous rappelle, Monsieur DEREUX, en ce qui concerne l'heure tardive, que nous avons évoqué la mémoire de deux des nôtres. Effectivement, en raison de l'hommage rendu à ces disparus, on avait pris un peu de retard).

Je trouve qu'on devrait accorder beaucoup plus d'importance à cet acte essentiel de la vie municipale et à sa discussion et n'en relever que certains points. (Monsieur le Maire - Vous me permettez de dire "libre à vous" puisque vous avez la possibilité de me poser toutes les questions que vous souhaitez et d'intervenir comme vous le voulez).

Or, en l'occurrence, il s'agit, comme on l'a dit, du dernier budget du mandat municipal et je trouve qu'on aurait dû y consacrer beaucoup plus de temps. (Monsieur le Maire - Ce qui ne me paraît pas justifié puisque le dernier budget municipal n'est pas établi pour six ans, mais une seule année).

Monsieur le Maire - Vous allez avoir trois mois pour en parler (je ne pensais pas si bien dire...)

M. DEREUX - Oui, tout à fait, mais on peut aussi discuter du budget 1989. Ce sera d'ailleurs - permettez-moi cet aspect un peu électoral (Monsieur le Maire - ma foi, vous aviez dit les choses ...) - une des propositions du candidat à la Mairie que je soutiens (Monsieur le Maire - S'il n'a que des propositions comme celles-là, j'aime autant vous dire qu'il restera là où il est) et je demande qu'aujourd'hui, comme le Code des Communes me le permet - malheureusement, cela arrive à une heure tardive - que le budget soit voté chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire - J'espère qu'on ne va pas vous suivre ce soir...

M. DEREUX - C'est le Code des Communes...

Monsieur le Maire - C'est une façon de vous rendre impopulaire...

M. DEREUX - Pas tellement auprès des Lillois.

Monsieur le Maire - Vous commencez votre discours en disant que vous regrettez que ce soit à une heure tardive mais on n'a pas chômé quand même. On a fait beaucoup de choses. On avait un certain nombre d'obligations. Et puis, il n'est pas tard, il est 20 h 30. Maintenant, on va aller assez vite.

(Cela veut dire que si vous aviez renouvelé avant le vote votre demande de vote chapitre par chapitre, Monsieur DEREUX, vous en aviez la possibilité. Vous êtes resté dans la vague. Ensuite, Monsieur DAUBRESSE est intervenu).

M. DAUBRESSE - Je regrette profondément que Monsieur DEREUX fasse état de certains griefs en parlant d'un candidat électoral. Nous ne sommes pas en campagne électorale, nous sommes dans un Conseil Municipal et j'aimerais qu'on s'en tienne au

Conseil Municipal (paroles de sagesse).

Monsieur le Maire – C'est bien Monsieur DAUBRESSE. Il cherche la différence... ce n'est pas toujours facile... mais nous l'avons compris dès qu'il a demandé la parole puisque Monsieur DESCAMPS avait bien pris soin de dire qu'il parlait au nom de tout le monde.

Vous êtes indiscipliné, Monsieur DEREUX..."

Alors, le budget a été voté dans les conditions que vous connaissez légalement. C'est un acte très important, Monsieur DEREUX, et je voudrais souligner (peut-être n'y avez-vous pas réfléchi) l'avantage de voter le budget aussi tôt.

Rares d'ailleurs sont les communes où le budget est voté comme ici avant Noël. Durant des années, nous l'avons adopté en Février ou en Mars, mais nous faisons maintenant un effort considérable pour vous le soumettre en Décembre car ainsi, c'est exécutoire dès le premier Janvier ; c'est un avantage considérable pour vous Elus et pour l'ensemble des fonctionnaires ; nous ne sommes plus tenus durant un ou deux mois de fonctionner sur la base des douzièmes, en attendant le vote du budget.

Je ne voudrais pas que l'application de ce budget puisse être retardée, par suite du recours que Monsieur DEREUX a déposé devant le Tribunal Administratif sur un problème formel.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la responsabilité de convoquer le Conseil Municipal en réunion exceptionnelle.

Monsieur DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE – J'ai une déclaration liminaire à faire.

Monsieur le Maire, depuis son entrée au Conseil Municipal, voici six ans, l'Inter-groupe d'Opposition R.P.R.-U.D.F. a toujours mené une opposition résolue mais courtoise et constructive, comme le rappelait Jean-Jacques DESCAMPS lors du vote du budget vendredi dernier.

Cette fois encore, l'Opposition refusait unanimement de voter le budget 1989 donc les orientations du Maire. C'est clair.

Depuis six ans, dans la forme, nous avons accepté une discussion à travers les comptes rendus des Adjointes, exerçant notre vigilance, du moins pour la grande majorité d'entre nous, au niveau des Commissions.

Nous avons toujours décidé par vote bloqué, coutume largement répandue dans les Conseils Municipaux de tous bords.

Un de nos collègues a cru devoir – dans une intervention d'ailleurs imprécise et non formelle – souhaiter l'application stricte de la loi. Le Maire a donc décidé de reconvo-

quer le Conseil.

Pour notre part, nous jugeons avoir fait correctement notre travail d'opposants et dans l'intérêt des Lillois. Ne souhaitant pas entrer dans les querelles de procédure à caractère électoraliste qui ne font pas avancer les dossiers de nos concitoyens, nous avons décidé de siéger par respect de la loi mais de ne participer à aucun vote, notre travail politique ayant tiré sa conclusion lors du dernier Conseil.

Je précise que les interventions qui seront faites par Monsieur DEREUX le seront à titre personnel.

Monsieur le Maire - Monsieur DAUBRESSE, je vous donne acte de votre déclaration. Effectivement, nous sommes ici entre Lillois et nous avons les mêmes objectifs même si nos orientations ne sont pas les mêmes. Nous nous affrontons dans la courtoisie, c'est bien la moindre des choses.

Nous essayons de mener le destin de notre ville chacun à notre place, et nous rendons un grand service aux Lillois et à la Ville en l'administrant avec des élus de la Majorité et de l'Opposition parce que c'est la garantie de la démocratie.

Nous avons toujours bien mené le budget, grâce à un Premier Adjoint, très courtois, qui ne se ménage pas pour satisfaire vos demandes.

Bref, je n'en dirai pas davantage. Je ne ferais qu'entrer dans le jeu et la campagne n'est pas encore commencée.

Je vais répondre au voeu formulé par Monsieur DAUBRESSE en demandant à Monsieur VAILLANT de rappeler la procédure suivie pour le vote du budget 1989 puis, je reprendrai celui-ci, chapitre par chapitre, en vous demandant à chaque fois de voter. J'espère que vous pourrez, rapidement, rentrer chez vous, comme il aurait été légitime que vous y restiez un lendemain de Noël.

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX - Je voudrais aussi faire une déclaration liminaire, à titre personnel, bien évidemment.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision qui a été prise de procéder à un nouveau vote du budget 1989, chapitre par chapitre, ceci en toute logique et conformément aux dispositions du Code des Communes.

Je regrette toutefois qu'il ait fallu déposer une demande d'annulation auprès du Tribunal Administratif de Lille pour obtenir un débat sur ce qui constitue l'acte majeur de notre vie municipale.

Il ne s'agit pas de ma part d'une démarche procédurière ou formelle mais avant tout de rechercher une plus grande démocratisation de notre vie municipale.

Peut-on se contenter d'un vote bloqué, sans qu'il y ait explication et débat sur l'ensemble des choix qui sont faits, surtout quand il s'agit du dernier budget du mandat de votre Majorité ?

Je regrette aussi que l'examen de ce budget se fasse toujours dans des délais extrêmement rapides, même si le droit est de votre côté et ne me permette pas une étude approfondie des chiffres qui nous sont présentés.

Je suis quant à moi tout à fait partisan que l'Opposition future, quelle qu'elle soit, puisse saisir une commission d'experts, financée sur fonds municipaux, pour procéder à un examen détaillé et contradictoire du budget.

Il ne peut y avoir d'un côté, ceux qui ont l'information, et de l'autre, ceux qui ne peuvent y accéder. Vous me répondrez, j'en suis sûr, que vos livres me sont grand ouverts, mais vous savez aussi que cet accès à l'information a ses limites et que d'autres moyens seraient nécessaires pour donner toute la transparence souhaitée.

Ainsi, pourquoi pas la réalisation, en fin de mandat, d'un audit comptable ? Nous ferons d'ailleurs des propositions en ce sens dans les mois à venir.

Enfin, en réclamant un vote chapitre par chapitre, je veux aussi marquer mon attachement à une opposition constructive, ce qui veut dire que nombre de dépenses sont nécessaires mais que l'obtenu, le réalisé à partir de ces sommes n'est pas forcément un bon retour sur dépenses. Avec le même argent, bien souvent, l'on pourrait faire mieux.

Aussi ne triomphez pas de mon vote positif sur les chapitres concernant plus particulièrement l'action sociale et l'enseignement.

En résumé, en ce qui concerne le débat de ce soir, j'ai conscience qu'il ne répond pas à mes principales attentes pour les raisons évoquées ci-dessus. Il constitue en tout cas un premier pas vers une meilleure démocratisation de notre vie municipale, trop souvent enfermée dans des débats partisans et réducteurs.

Monsieur le Maire - Autrement dit, Monsieur DEREUX, il est parfaitement clair que vous signez et persistez. La déclaration que vous venez de faire n'est autre qu'un discours de campagne pour les prochaines élections municipales. Elle m'amène à vous faire remarquer ceci : d'abord, il est bien dommage que vous ayez attendu la fin du mandat pour élever votre protestation. Vous auriez pu nous dire cela dès le début et, dans ce cas peut-être aurions-nous procédé autrement.

Deuxième observation : vous laissez entendre que c'est un vote bloqué. Or, ce n'est pas du tout le cas. Je fais voter le budget de la même façon que toutes les communes de France qui ne s'amuse pas à demander à leur Conseil Municipal de se prononcer sur chaque chapitre alors que la position de chacun ne ferait que refléter celle qu'il rendrait lors d'un vote global. De plus, vous avez la possibilité de poser des questions sur tout article, de vous exprimer sur n'importe quel sujet à propos duquel vous n'auriez, par exemple, pas obtenu en commission, toutes les explications que vous auriez souhaitées, etc. Les Lillois et les Lilloises ici présents savent que tout un travail est

réalisé en Commission avant que nous ayons une réunion plénière, précédée elle-même d'une séance privée - cela n'a pas lieu dans toutes les villes - au cours de laquelle nous organisons la réunion du Conseil. Par conséquent, Monsieur DEREUX si vous aviez voulu intervenir sur tous les chapitres, vous auriez pu le demander. Mais vous ne l'avez pas fait.

Enfin, j'entends des choses tout à fait extraordinaires. Vous semblez inspiré par les technocrates. Pour qui prenez-vous le Conseil Municipal ? Ses membres qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, ne sont pas des ignares !... Ils n'ont pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre le budget d'une ville ! Permettez-moi de vous le dire !

Vous demandez que l'on prenne l'avis d'experts... les uns et les autres ici sont des citoyens et des citoyennes de la ville de Lille, beaucoup mènent des affaires qui sont au moins aussi importantes que le budget et s'en tirent parfaitement.

Je ne comprends pas cette impertinence que vous manifestez à l'égard de vos collègues ! qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition. Je dois vous dire que je préfère la citoyenneté pleine et entière, avec des gens élus, qui font leur travail et auxquels je veux rendre hommage à la technocratie que certains candidats semblent vouloir instaurer.

Monsieur VAILLANT, je vous invite à rappeler la procédure suivie pour le vote du budget 1989.

M. VAILLANT - Les Commissions ont tenu leurs réunions et nous avons mentionné dans le rapport du 16 Décembre, à la dernière page : "Eu égard à ce qui précède, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances et le Conseil de Municipalité réuni respectivement les 29 Novembre et 5 Décembre 1988."

A partir de là, il a été remis à chaque Conseiller ces beaux documents que vous avez le plaisir de transporter et qui donnent l'ensemble des explications à chacun.

J'ajouterai que chaque fois - parce que je comprends bien qu'il n'est pas aisé de saisir toutes ces données - nous insistons sur le fait que les services, et en particulier Monsieur FLOTIN, se tiennent à votre disposition. D'ailleurs, Monsieur DESCAMPS, dans son propos, a bien voulu reconnaître le travail fourni par ces derniers.

J'ajouterai une petite précision : en six ans - pas tout à fait encore -, Monsieur DEREUX, à aucun moment, n'a posé une seule question aux services techniques.

Ceci dit, après ma présentation du budget et celle du Recteur DEBEYRE sur les effets de la décentralisation, Monsieur DELANNOY, Monsieur DESCAMPS, Madame MOREL, Monsieur DEREUX, Monsieur CATESSON, Monsieur DEGREVE, Monsieur CACHEUX, Madame DEFRANCE et Monsieur le Maire sont intervenus. Je veux dire par là que l'ensemble des Groupes se sont exprimés et je croyais que vous faisiez encore partie de l'Intergroupe, Monsieur DEREUX, puisque Monsieur DESCAMPS avait mentionné qu'il parlait au nom de l'ensemble.

Voilà, Monsieur le Maire, comment nous avons procédé : des études en Commission, des documents, des services à la disposition et ensuite, des décisions et un vote.

Monsieur le Maire – Alors, Mesdames Messieurs les Membres du Conseil Municipal, chers Collègues, bien que le budget ait été adopté, je vais, pour répondre à la demande formelle d'un de nos Collègues, procéder au vote du budget chapitre par chapitre.

Vous êtes d'accord avec cette procédure ?

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX – Peut-on apporter des commentaires par rapport au vote ? Sinon, je trouve que ce n'est pas ...

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX, on n'a jamais interdit à qui que ce soit de s'exprimer en séance du Conseil Municipal.

M. DEREUX – Comme introductif à chaque vote.

Chapitre 900 : Hôtel de ville et autres bâtiments administratifs

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX.

M. DEREUX – Je voterai contre ce budget parce que d'autres choix étaient possibles. Quant aux dépenses qui sont proposées dans ce chapitre, si je suis d'accord sur l'investissement que constitue la Halle aux Sucres, par contre, sur le plan Mairies de Quartiers-aménagement, ce poste m'apparaît trop faible alors que la dépense consacrée au renouvellement des véhicules m'apparaît trop élevée.

Monsieur le Maire – Que ceux qui sont d'accord pour adopter ce chapitre le manifestent en levant la main :

pour : Les membres de la Majorité

contre : M. DEREUX

abstention : Les autres membres de l'Intergroupe qui ont précisé, en début de séance, ne pas vouloir prendre part au vote.

Chapitre 901 :

Voirie

pour: Les membre de la Majorité

contre: M. DEREUX

abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 903 :

Equipement scolaire et culturel

pour : Les membres de la Majorité

contre : M. DEREUX

abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

M. DEREUX - J'aimerais apporter un commentaire.

Monsieur le Maire - Je vais vous donner la parole avant de passer aux autres votes.
Monsieur DEREUX, nous vous écoutons.

M. DEREUX - Je souhaite faire une déclaration par chapitre, ce qui me semble être le débat souhaitable dans un vote comme celui-là. On apporte des commentaires chapitre par chapitre. C'est ce qui aurait dû être fait le 16 Décembre dernier.

Chapitre 904 :

Equipement sanitaire et social

Monsieur le Maire - Vous avez une déclaration à faire ?

M. DEREUX - Non, je vote pour.

Monsieur le Maire - Vous faites une belle opération !

M. DEREUX - Prenez-le comme vous voulez...

Monsieur le Maire - C'est de l'enfantillage.

M. DEREUX - Pas du tout.

Monsieur le Maire - Vous êtes au cours préparatoire en matière de politique, cher ami !

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX

contre : Néant

abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 906 :

Services industriels et commerciaux autres que transport

Monsieur le Maire - Vous n'avez pas de déclaration ?

M. DEREUX - Non.

Monsieur le Maire -

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX
contre : Néant
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 908

Urbanisme et habitation

M. DEREUX – Je vote contre l'urbanisme en ce sens que j'estime qu'à Lille il n'y a pas suffisamment de soin pris en faveur de l'urbanisme.

D'autre part, il y a huit millions de francs pour les aménagements de quartiers : je souhaiterais savoir à quels quartiers cette somme est consacrée.

Monsieur le Maire – Tout ceci a fait l'objet de travaux en Commissions et je ne crois pas que le jour et le lieu soient bien choisis pour en discuter.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 909

Autres équipements

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 911

Programmes pour les départements, Ententes inter-départementales, les Etablissements publics départementaux, etc.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 912 :

Programmes pour les autres communes, syndicats de communes, ect.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 913

Programmes pour les autres établissements publics, etc.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 914

Programmes pour d'autres tiers, particuliers, etc.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 922

Opérations immobilières et mobilières hors programmes

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 925 :

Mouvements financiers

Je vous ferai remarquer le ridicule à voter sur les mouvements financiers... Vous votez pour au moins sur ce chapitre. Monsieur DEREUX ? Non, vous votez contre ? Vous savez ce que c'est ? Ce sont des opérations d'ordre. Alors, vous êtes dans le désordre...

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 927 :

Financement globalisé de la section d'investissement

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Nous avons vu l'investissement et abordons maintenant le fonctionnement.

Chapitre 930 :

Service financier

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 931 :

Personnel permanent

M. DEREUX - En ce qui concerne ce chapitre, j'observe que l'augmentation de la masse salariale est de 2,78 % alors qu'elle n'était que de 1,82 % en 1988 et que nous sommes aujourd'hui à 3.529 personnes contre 3.582.

L'année dernière, en commentant ce chiffre de 1,82 % d'augmentation, Monsieur VAILLANT nous parlait de rigueur. Nous souhaiterions savoir, compte tenu de cette augmentation, où en est la rigueur aujourd'hui.

D'autre part, j'observe une augmentation très forte de la subvention accordée au Comité des Oeuvres sociales. Qu'en est-il exactement ? Peut-on parler, comme le dit Monsieur VAILLANT - je reprends ses propos dans la présentation du budget- "de limitation des crédits affectés au fonctionnement des services existants", compte tenu de cette somme ?

Voilà donc les commentaires que je souhaite apporter par rapport au budget "Personnel permanent".

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Un des points importants qui touchent ce budget "Personnel permanent" c'est l'évolution du taux de la cotisation employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour l'année 1989. Nous venons d'être informés, vous le savez, d'une augmentation de deux points (2 points représentent 4 millions) et ce sont des choses qu'il faut assurer.

Si on défalquait ces deux points, l'augmentation qui est ici portée au volume global du budget du personnel n'apporterait pas l'augmentation du coût de la vie s'il n'y avait pas, petit à petit, tout doucement, une réduction du personnel. Nous le faisons avec précaution, doigté, en tenant compte des départs en retraite. Voilà comment nous équilibrons correctement -je pense- ce problème.

J'ajouterai encore un point : nous ne pouvons pas indéfiniment réduire ce qui est apporté pour assurer les charges de personnel. Maintenant, nous sommes arrivés à un certain stade et ce sera, au fur et à mesure, l'augmentation du coût de la vie, c'est -à-dire l'augmentation qui est attribuée à l'ensemble de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire - Sur ce plan, c'est significatif. Le Conseil Municipal sait très bien que progressivement nous diminuons nos frais de personnel. Chaque année, cent

agents environ partent en retraite et quarante ne sont pas remplacés.

C'est une politique que nous avons fini par faire accepter des syndicats, mais le dialogue n'a pas toujours été facile. Nous sommes dans l'obligation de tenir nos finances en procédant notamment à des réductions de personnel mais effectuées à bon escient. Beaucoup de tâches municipales sont, en effet, si nécessaires qu'il faut absolument remplacer tel agent qui s'en va.

Sans doute que le personnel appréciera ce que les techniciens ou les technocrates feraient ici dans cette mairie....

(Monsieur DEREUX demande la parole)

Permettez, vous vous êtes déjà exprimé sur ce point.

Je mets donc aux voix.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 932 :

Ensembles immobiliers et mobiliers

pour : Les membres de la Majorité
Contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

M. DEREUX - Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur le chapitre 932.

Monsieur le Maire - Il est voté, Nous passons donc au chapitre suivant.

Faites attention à vos notes, Monsieur DEREUX. Vous avez déplacé tout un Conseil Municipal, vous l'obligez à voter à 36 reprises. Je suppose donc que vous avez pris le soin de préparer votre intervention qui sera d'ailleurs votre premier tract électoral. Faites-nous au moins une présentation intelligible de votre travail !

Chapitre 934 :

Administration Générale

M. DEREUX - Je constate que sur le plan des fournitures de bureau, les augmentations sont de l'ordre de 39 %, sur le poste P et T, de 50 % par rapport au chiffre de 1988, et sur le poste des frais de personnel non titulaire de 28 %, ce qui nous semble des chiffres très importants.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT, avez-vous un mot à dire sur le poste P.T.T. ?

M. VAILLANT - Ceci a été dit dans le cadre du travail des Commissions, mais puisque la question est posée publiquement, il faut répondre.

Nous avons voulu installer des minitels dans les écoles. Et bien, ceci a une conséquence et forcément un coût important. Vous qui avez dit tout à l'heure que vous souteniez ce qui a été fait pour les écoles, cela n'a pas l'air de se traduire dans votre démarche.

Monsieur le Maire - Je mets aux voix le chapitre 934.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 936 :

Voirie communale

M. DEREUX - Dans ce chapitre qui concerne particulièrement les problèmes de propreté à Lille, au sous-chapitre "Nettoiemment", nous constatons une diminution de 10 % du budget relatif au nettoyage, entre le B.P. 88 et le B.P. 89. Il s'agit de l'article 936.20.

Monsieur le Maire - Vous savez qu'en ce qui concerne le nettoyage, nous faisons intervenir ce que je pourrais appeler "du personnel non permanent" et que cette dépense n'apparaît pas au chapitre voirie communale.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 940 :

Relations publiques

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 942 :

Sécurité et Police

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 943 :

Enseignement

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX
contre : Néant
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 944 :

Oeuvres sociales scolaires

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX
contre : Néant
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 945 :

Sports et Beaux-Arts

M. DEREUX – Sur le plan sports et Beaux-Arts, je constate qu'il manque à Lille une véritable politique sportive et culturelle. Ce n'est pas seulement un problème financier mais aussi de confiance aux associations et aux clubs qui font la richesse de notre tissu associatif.

Nos musées, hormis les Beaux-Arts, sont encore les parents pauvres et nous ne savons toujours pas aujourd'hui quelle est la politique de la Ville en la matière.

Monsieur le Maire – Vous êtes parmi nous depuis six ans et c'est la première fois que vous vous exprimez de la sorte.

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 951 :

Services sociaux sans comptabilité distincte

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX
contre : Néant
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 953 :

Hygiène et protection sanitaire, Services facultatifs

pour : Les membres de la Majorité et M. DEREUX
contre : Néant
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 955 :

Aide sociale

M. DEREUX – Je voudrais intervenir sur ce chapitre.

Ce poste représente 10 % de l'ensemble du budget de fonctionnement, c'est-à-dire le troisième en importance du budget. Sa progression régulière est-elle un signe d'efficacité, d'efficacité par rapport aux besoins de plus en plus grand ? Nous n'en sommes pas certains.

S'appuie-t-on vraiment sur toutes les associations sur place, en jouant le partenariat ? C'est la question que nous nous posons pour l'avenir.

Je voudrais apporter un commentaire sur des chiffres qui me sont apparus en regardant les budgets 1988 et 1989. Je souhaite avoir des éclaircissements sur certains postes : sur le plan "Aide sociale aux chômeurs", je remarque qu'il y avait 2.310.000 F en 1988, en dépenses directes, et que nous sommes à 1.360.000 F en 1989.

De même, pour l'aide sociale aux personnes âgées, nous étions en 1988 à 4.656.000 F et nous sommes aujourd'hui à 3.679.000 F.

Si le budget global lui-même est pratiquement le même, nous avons là de forts écarts de 1988 à 1989.

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX, vous oubliez que le R.M.I. va être mis en place. Vous connaissez exactement cette nouvelle mesure ?

M. DEREUX – Tout à fait.

Monsieur le Maire – Vous savez que l'Etat a voté les crédits nécessaires à l'application de ce R.M.I. en janvier 1989. Il était donc tout à fait normal de tenir compte de l'incidence pour notre budget de cette importante réforme.

M. DEREUX – Il aurait été intéressant de le savoir.

Monsieur le Maire – Si vous aviez fréquenté les Commissions, vous l'auriez certainement appris et si vous aviez posé les questions autrement que par le petit stratagème auquel vous vous livrez ce soir, vous auriez eu toutes informations en particulier du Premier Adjoint, chargé des finances.

Je mets aux voix.

pour : Les membres de la Majorité

contre : M. DEREUX

abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 961 :

Interventions économiques générales

M. DEREUX - Je voudrais faire un simple commentaire sur le chapitre 961. A l'article 961.1, je constate qu'il y a un poste "Aménagement du Territoire" de 7 millions de francs. Peut-on donner le détail exact de ce poste qui n'apparaissait pas au budget 1988 ?

Monsieur le Maire - Ce poste reprend les dépenses directes mais également indirectes.

M. DEREUX - Aménagement du territoire et urbanisme. A quoi sont consacrés ces 7 millions de francs ?

Monsieur le Maire - Là, vraiment... Monsieur DEREUX permettez-moi de vous dire que vous manquez d'égards vis-à-vis de vos collègues ! Les commissions se réunissent régulièrement, vous n'y assistez presque jamais et vous posez ce soir des questions qui sont de leur ressort !

Il y a, je pense, des limites dans la manière dont on peut intervenir en Conseil Municipal !

M. DEREUX - J'y participe.

Monsieur le Maire - Non, vous n'y participez pas !

Je vous indiquerai, de façon précise, le nombre de réunions auxquelles vous avez assisté.

M. MATRAU - Il arrive en retard ou repart avant la fin...

Monsieur le Maire - Néanmoins, je vais vous donner des informations à propos de ce chapitre : Interventions Economiques Générales. Celui-ci concerne notamment toutes les dépenses de personnel, intervenant dans ces domaines, dont le montant figure à l'article 931.1.

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, si Monsieur DEREUX assistait aux Commissions, il saurait qu'au 961.1, l'article 6629 (400.000 F) concerne les conteneurs pour la propreté des marchés.

Monsieur le Maire - Vous savez très bien que vous nous faites faire en ce moment un travail de recherche alors que toutes ces explications sur l'intervention économique de la ville dans divers domaines d'activités auraient pu être données en Commission.

Je mets donc aux voix.

pour : Les membres de la Majorité

contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 962 :

Interventions en matière agricole

Monsieur le Maire - Vous avez des observations, Monsieur DEREUX ?

M. DEREUX - Non, je vote contre.

Monsieur le Maire -

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Vous votez contre, Monsieur DEREUX ? Pourquoi ?

M. DEREUX - Parce que je vote contre. Que voulez-vous que je vous dise ?

(rires)

Monsieur le Maire - Vous posez tellement de questions que je me permets d'en poser une.

M. DEREUX - On n'a pas su répondre à ma dernière question !

Monsieur le Maire - Mais si ! Je ne permets pas que vous disiez cela ! Pas plus que je ne vous autorise à traiter de cette façon le travail municipal auquel vous avez pris part pendant six ans.

Les Commissions sont ouvertes. Vous pouvez y participer si vous le souhaitez et poser les questions que vous voulez si l'on peut, d'emblée, vous répondre en Conseil Municipal en ce qui concerne les grandes lignes budgétaires, il paraît normal s'agissant des articles de demander au Secrétaire Général Adjoint à quelle dépense ils correspondent.

Permettez-moi de dire que le budget de notre ville comporte en raison de sa grande activité un tel nombre d'articles qu'il n'est du pouvoir de personne de vous dire que telle dépense est refusée sur tel article, n'exagérons pas!

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, en reprenant les pages 122 et 123 qui semblent poser question vous voyez que les 7 millions, c'est 931.1 sur la colonne de gauche et, sur la page de droite, à l'article 931.1, il est indiqué : "Frais de personnel permanent". C'est écrit en toutes lettres. Il faut le lire aussi.

M. DEREUX - En 1988, on était à 417.000 F. A quoi est due cette augmentation

en frais de personnel ? Y a-t-il une affectation particulière ? De 417.000 F à 8 millions d'une année à l'autre ?...

M. VAILLANT - Vous avez constaté avec nous que le volume des charges en personnel n'avait pratiquement pas varié : 2,78 %, y compris la cotisation de retraite.

M. DEREUX - Votre Gouvernement n'a toujours pas rapporté la mesure concernant...

M. VAILLANT - Laissez-moi parler, Monsieur DEREUX, vous posez des questions, on vous y répond.

Vous constatez que ce volume n'a pas changé. C'est tout simplement parce qu'il existe des règles qui parfois changent d'un exercice à un autre et qu'on nous impose des ventilations particulières. C'est tout. Ce n'est pas passé subitement de 400.000 F à 7 millions !

M. DEREUX - Je ne pense pas que ce point ait été débattu en Commission.

M. VAILLANT - Vous n'y venez pas. Vous ne pouvez pas le savoir.

Monsieur le Maire - Monsieur DEREUX, il n'est pas question de débattre de tout en Commission. Il n'y aurait pas d'activité possible, ni au niveau de l'Etat, ni au niveau du Département, de la Région ou de la ville si un minimum de confiance n'existait pas.

M. VAILLANT - Ce n'est même pas cela. Si M. DEREUX, comme cela est possible, était allé poser des questions aux services et que ceux-ci ne lui aient pas répondu, je comprendrais bien, Monsieur DEREUX, qu'il faille, à un certain moment, publiquement, poser des questions.

Mais ce n'est pas ce que vous recherchez. Ce que vous recherchez, c'est faire un peu de cinéma.

Monsieur le Maire - Puisque vous essayez de jeter la suspicion, je vais vous inviter à reprendre votre document à la page 122.

Vous remarquez, Monsieur DEREUX, qu'en dépenses "indirectes" apparaissent

en expansion économique générale : 811.354,20 F

en aménagement du territoire et urbanisme : 7.014.056,67 F

et que ces chiffres correspondent à ceux de la ligne en dessous (dépenses de personnel) . On les retrouve d'ailleurs page 123 à la ligne 931.1.

M. DEREUX - Nous avons la même lecture.

Monsieur le Maire - Permettez, Monsieur DEREUX, vous essayez de jeter la suspicion, je donne donc des explications.

M. DEREUX - Je constate simplement qu'en 1988, nous étions à 417.000 F et qu'aujourd'hui, on en est à 8 millions de francs. Je ne conteste pas le chiffre en lui-même.

Monsieur le Maire - Monsieur DEREUX, vous aurez toutes les explications sur ce point précis et vous vous apercevrez qu'il n'y a rien d'anormal.

Chapitre 963 :

Interventions en matière industrielle et commerciale

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 964 :

Interventions socio-économiques

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Il est vrai que l'énumération de tous ces articles peut paraître quelque peu ardue si l'on n'a pas suivi le travail des Commissions !

Chapitre 965 :

Domaine productif de revenus

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 968 :

Services à caractère agricole, industriel ou commercial gérés directement, concédés ou affermés

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 970 :

Charges et produits non affectés

pour : Les membres de la Majorité

contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 971 :

Impôts obligatoires

Quelle est votre position, Monsieur DEREUX, vous votez pour ou contre ?

M. DEREUX - Je vote contre.

Monsieur le Maire - Vous votez contre les impôts obligatoires ?

M. DEREUX - Je n'ai rien à dire, je vote contre.

Monsieur le Maire - Nous procédons donc au vote :

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Chapitre 977 :

Service fiscal - Impôts complémentaires

pour : Les membres de la Majorité
contre : M. DEREUX
abstention : Les autres membres de l'Intergroupe

Y a-t-il d'autres observations ?

Il n'y en a pas ?

Monsieur DEREUX, vous pouvez être persuadé d'avoir fait un petit numéro ce soir. Je pense que c'est un peu attristant pour un membre du Conseil Municipal que de s'être amusé de cette manière !

Bonsoir.

La séance est levée.

(séance levée à 19 heures 05)

M. MAUROY <i>M. Mauroy</i>	M. FRISON	M. DROSIER	M. VAHINE <i>VAHINE</i>
M. COLIN	M. DASSONVILLE <i>Dassonville</i>	M. DEBEYRE	M. CATESSON <i>Catesson</i>
Mme BOUCHEZ <i>Bouchez</i>	M. ROMAN <i>Roman</i>	Mme MOREL	M. THIEFFRY <i>Thieffry</i>
M. MATRAU <i>Matrau</i>	M. BERTRAND <i>Bertrand</i>	M. VIRON	Mme CAPON <i>Capon</i>
Mme HERESSE <i>R. Heresse</i>	M. DELANNOY <i>Delannoy</i>	Mme DEFRANCE	M. ETCHEBARNE <i>Etchearne</i>
Mme BRUNEL <i>Brunel</i>	M. MOLLET <i>Mollet</i>	M. BURIE <i>Burie</i>	Mme BUFFIN <i>Buffin</i>
M. PAUMELS <i>Paumels</i>	Mme PETIT <i>Petit</i>	M. WAVRANT <i>Wavrant</i>	Mme ESCANDE <i>Escande</i>
M. CARDON <i>Cardon</i>	Mme NEFFAH <i>Neffah</i>	M. VIDAL <i>Vidal</i>	Mme BELL <i>Bell</i>
Mme DAVIDOT <i>Davidot</i>	M. DAUBRESSE <i>Daubresse</i>	M. DONNAY <i>Donnay</i>	M. PIERENS <i>Pierens</i>
M. PILATE <i>Pilate</i>	Mme D'ERCEVILLE	M. DESCAMPS	Mme STIKER <i>Stiker</i>
Mme CODACCIONI <i>Codaccioni</i>	M. CHAUVIERRE <i>Chauvierre</i>	M. DUREUX <i>Dureux</i>	M. SINAGRA <i>Sinagra</i>
M. FEBEAU	M. DURIER <i>Durier</i>	M. GRAND <i>Grand</i>	M. HELBRAID <i>Helbraid</i>
			M. FICHONET <i>Fichonet</i>

